

**Association des historiens
contemporanéistes de l'enseignement
supérieur et de la recherche**

Bulletin d'information n° 30

Automne 2005

-Composition du bureau p. 2
-Le mot du président p. 3

Journée d'étude du 12 mars 2005 Histoire contemporaine et patrimoine des XIXe siècle et XXe siècle
(bilan et perspectives historiographiques)

- **Introduction générale:**

Bruno Delmas, professeur, Ecole des Chartes p. 7

-Histoire contemporaine et patrimoine industriel:

Denis Woronoff, professeur, Paris I p. 9

-Histoire contemporaine et patrimoine militaire:

Alain Monferrand, directeur de l'observatoire national du tourisme

-Histoire contemporaine et patrimoine privé:

Èric Mension-Rigau, maître de conférences, Paris I p. 35

-Histoire contemporaine et patrimoine artistique:

Dominique Poulot, professeur, Paris I p. 49

ATTAL Frédéric (Orléans)
BERNARD Mathias (Clermond-Ferrand 11)
BOURIILLON Florence (Paris XII)
BOZO Frédéric (Nantes)
BRANCHE Raphaëlle (Rennes II)
CHASSAIGNE Philippe (Tours)
DARD Olivier (Paris X)
DAUPHIN Noëlle (Orléans), Responsable du *Bulletin*
DELMAS Bruno (École des Chartes)
DU REAU Elisabeth (Paris III), Présidente honoraire
EL GAMMAL Jean (Nancy 11), Vice-Président
ENCREVE André (Paris XII), Président
GRONDEUX Jérôme (Paris IV)
GUILLAUME Pierre (Bordeaux III), Président honoraire
LESCURE Jean-Claude (Grenoble)
LEYMARIIE Michel (Lille III)
LUC Jean-Noël (Paris IV)
MANIGAND Christine (Poitiers), Secrétaire générale
PIKETTY Guillaume (IEP de Paris), Trésorier
PREVOTAT Jacques (Lille III)
REY Marie-Pierre (Paris 1), Vice-Présidente
SIRINELLI Jean-François (IEP Paris), Président honoraire
VIVIER Nadine (Le Mans)

Chers amis,

Vous trouverez dans ce bulletin le texte des quatre communications présentées lors de notre matinée d'études du 12 mars dernier, intitulée *Histoire contemporaine et patrimoine des XIXe et XXe siècles, bilan et perspectives historiographiques*. Je tiens, d'ailleurs, à remercier tout spécialement les intervenants pour leur participation et aussi pour la rapidité avec laquelle ils ont eu l'amabilité de nous transmettre le texte écrit de leur intervention.

Notre Assemblée générale annuelle se tiendra comme prévu **le samedi 19 novembre 2005 au Centre d'histoire de Sciences-Po, Hôtel d'York, 56 rue Jacob 75006** Paris. Nous avons retenu comme thème de réflexion *Les rapports entre l'université et la recherche*, parce que les pouvoirs publics ont annoncé la préparation d'une loi sur la recherche, qui devrait être discutée cet automne par le parlement. Naturellement, comme de coutume, ce thème sera introduit par quelques invités que leurs fonctions ont conduit à s'intéresser plus particulièrement à cette question.

Par ailleurs, le **il mars** 2006, notre matinée d'études sera centrée sur *Religion et société aux Etats-Unis*. En effet, nous avons pensé qu'il serait utile de demander à quelques spécialistes de nous présenter cette question en raison tant de la place que tiennent les États-Unis dans l'actualité que du rôle très particulier joué par la religion dans ce pays, qui compte actuellement 50 % de pratiquants réguliers.

Enfin notre « site Web » est actuellement en phase de finalisation. Nous espérons bien qu'il sera opérationnel à la rentrée et que nous pourrons en communiquer l'adresse à tous nos adhérents lors de l'assemblée générale.

En vous souhaitant de fructueuses et non moins reposantes vacances, je vous adresse mes bien cordiales salutations.

André ENCREVE

HISTOIRE CONTEMPORAINE ET
PATRIMOINE
DES XIX^e SIECLE ET XX^e SIECLE
(BILAN ET PERSPECTIVES
HISTORIOGRAPHIQUES)

Pour sa journée d'études 2005, notre conseil avait retenu le thème d'« histoire contemporaine et patrimoine ». Nous voulions explorer ce que les XIX^e et XX^e siècles avaient produit de notable et de spécifique en terme de patrimoine immobilier qui fut particulièrement représentatif de cette époque et qui, à ce titre, devait être transmis comme témoin et source pour les historiens et comme un patrimoine pour les Français du XXI^e siècle. Quel est-il, qu'est-ce qui a été créé, de quoi se compose-t-il, de quoi témoigne-t-il et qu'est-ce qui est menacé ?

Dès lors, les thèmes des quatre conférences ainsi que le nom des personnes pour les présenter s'imposaient d'eux-mêmes : le patrimoine industriel, le patrimoine militaire, le patrimoine privé et le patrimoine artistique.

Le patrimoine industriel : Les XIX^e et XX^e siècles n'ont-ils pas été d'abord les siècles de l'industrie, entraînant à sa suite les bouleversements sociaux, économiques, politiques, administratifs et culturels ? Immense témoignage, plus riche, divers et représentatif de l'époque et de ses évolutions majeures que le patrimoine éducatif, administratif ou religieux par exemple. Source de premier ordre, particulièrement fragile, menacée tout autant par l'évolution de l'industrie et des techniques elles-mêmes que par la désindustrialisation. Le nom de Denis Woronoff, professeur émérite à l'université de Paris 1, s'imposait.

Le patrimoine militaire. Avec ses ouvrages gigantesques, modelant le paysage, produit de cette société industrielle dont il était un des fleurons et en même temps témoignage de l'évolution des concepts de la défense à l'âge industriel, lui aussi tout autant menacé par son obsolescence, le désengagement de l'État et soixante ans de paix. La référence en la matière, Alain Montferrand, directeur de l'Observatoire national du tourisme, était naturellement désigné pour ce sujet.

Le patrimoine privé. Jamais autant qu'au XIX^e siècle, à la faveur de l'âge industriel, la nature de la fortune s'est transformée. De nouvelles fortunes se sont bâties en grand nombre sur les assises mouvantes de l'innovation et du marché et se sont effondrées. Les châteaux de l'aristocratie déclinante et de la bourgeoisie conquérante, les hôtels particuliers et les villas des ingénieurs, submergées par celles des classes moyennes, voilà tout un domaine où les mutations sociales induisent des mutations architecturales et en témoignent. Patrimoine diffus, menacé par l'instabilité des fortunes, des familles, l'urbanisation comme la fiscalité. Éric Mension-Rigau, maître de conférences (Paris IV), en est le meilleur connaisseur.

Le patrimoine artistique. Il revenait enfin à Dominique Poulot, professeur à l'université de Paris 1, de présenter le patrimoine artistique dont il est l'historien depuis longtemps reconnu, de retracer la genèse et l'évolution au cours des XIX^e et XX^e siècles de la notion de patrimoine et des réalisations des politiques du patrimoine, d'en présenter les traditions historiographiques et universitaire en France et en Europe, d'exposer les actions administratives et de souligner la dimension culturelle, sociale et populaire qui caractérise l'attachement des Français à leur patrimoine.

Que tous soient ici chaleureusement remerciés pour leur passionnante contribution.

Le patrimoine industriel est l'ensemble des traces de l'activité fabricante inscrites dans un territoire. Pour l'essentiel, il s'agit de bâtiments, de machines et d'outils, mais on y ajoute volontiers, par souci de cohérence, les infrastructures de transport, les cités ouvrières dépendant d'une usine et même les savoir-faire et les archives associés à la production. A la différence du patrimoine religieux, princier etc., architectural ou mobilier, le patrimoine industriel n'a été reconnu que récemment en France, il y a une trentaine d'années environ. Le rapprochement du substantif et de l'adjectif continue d'étonner. Ce patrimoine est le dernier protégé et le premier menacé. Est-il vraiment légitime ? Il n'existe en fait que s'il est inventorié et ne subsiste que si un nouvel usage plausible est proposé. De toute façon, il est fragile. L'industrie cannibalise volontiers ses installations; la désindustrialisation les fait vite disparaître. Un océan de friches remplace le bâti productif dans les zones les plus touchées.

L'expression «archéologie industrielle », issue de «industrial archeology », paraît être tombée en désuétude, face à «patrimoine industriel ». Elle reste utile néanmoins pour désigner l'approche du patrimoine industriel. Partant nécessairement du visible, du récent, cette démarche vise à remonter vers l'activité précédente, à distinguer éventuellement le feuilleté d'activités qui se sont succédées sur un même site. C'est bien une archéologie, dans tous les sens du terme. La pratique de cette archéologie associe le terrain et les sources écrites, orales et figurées. Pour les périodes anciennes, le terrain l'emporte, mais ne dispense jamais le chercheur en archéologie industrielle de solliciter d'autres sources : le fétichisme du terrain, s'il a pu être une tentation des premiers temps, n'a plus cours. Les archives, non plus, ne sauraient suffire. Elles sont la chance du contemporain, mais aussi le risque, pour ceux qui se croiraient dispensés d'une lecture attentive des restes. Quel apport peut-on attendre de cette approche neuve, au vu de l'expérience, pour l'histoire contemporaine de l'industrie ?

L'implantation industrielle

Il convient, avant tout, de prendre le terrain au sérieux. Une usine repose sur un sol qui n'est pas un simple support, mais a été étudié au préalable par l'entrepreneur et doit l'être par l'historien. Il a fallu parfois l'assécher ou le consolider. L'exemple de l'Ile Seguin rappelle que Louis Renault a dû remblayer fortement et, d'une certaine façon, construire le socle de son entreprise. Cela n'a d'ailleurs pas été sans conséquence sur les projets de réhabilitation- transformation que l'arrêt d'activité du site a suscités. La topographie fournit des facilités et des contraintes. Il y a des dénivelés favorables (par exemple pour le chargement d'un haut fourneau), d'autres qui sont gênants. Il faut compter aussi avec les vents dominants. Le déterminisme géographique, on le sait, est toujours relatif aux choix et aux conditions de la production, mais il serait paradoxal de l'oublier totalement.

Deuxième élément de cette inscription territoriale, l'industrie n'est pas séparable de son environnement. Elle bénéficie des infrastructures préexistantes, – routes, fleuves, canaux, voies ferrées, comme on le voit manifestement dans la Plaine Saint-Denis- et détourne la trame viaire : l'usine Motte-Bossut à Roubaix a ainsi privatisé un segment de la chaussée. En agglomération, elle se loge dans le parcellaire, avant de pouvoir, éventuellement le faire éclater ou l'absorber.

D'où des configurations multiples qu'on observe dans l'industrie textile de Sedan ou de Louviers. Mais l'implantation dépend aussi de la nature de l'activité. Les industries dangereuses ou polluantes ont été interdites de centre-ville, refoulées vers la périphérie comme celles qui, sans menacer leur environnement, requièrent une superficie sans commune mesure avec les installations classiques. En même temps qu'elle subit les contraintes de son environnement, l'industrie fait naître un paysage. L'emprise peut être modeste ou envahissante – on songe à Elbeuf, au paroxysme de son statut de ville lainière-, concerner les lieux de production – la plaine des Riaux au Creusot- ou englober l'habitat, telles les cités minières du Nord ou de la Lorraine; ce nouveau paysage

ont été pointés ; 220 sont assez bien préservés pour suggérer une étude. Seule une poignée pourra effectivement bénéficier d'un investissement de recherche. Ainsi dans le département de Seine Saint-Denis, un inventaire exhaustif regrouperait certainement plusieurs milliers de sites. Il serait évidemment impossible, voire absurde, de vouloir tout embrasser. Mais cette prolifération modifie la perception que l'on peut avoir de la dynamique industrielle dans un territoire. Les quelques établissements-phares se détachent sur une masse qui leur donne une nouvelle épaisseur. A ce niveau quantitatif le département cité fait exception. Pourtant des types de densité industrielle inattendus se rencontrent aussi dans le plat pays : la petite rivière de Bresle (au sud d'Abbeville) concentre en 186843 moulins à blé, 8 moulins à huile, 6 moulins à tan, 1 foulon, 1 moulin à papier, 1 moulin à garance et 6 filatures de laine. Au terme de l'inventaire, la métaphore du «tissu » prend tout son sens. La collecte faite, il faut démêler l'écheveau, c'est-à-dire comprendre les relations établies entre tous ces points et, pour chaque site qui en vaut la peine, dérouler la succession repérable des activités. Au temps de l'énergie hydraulique, l'emplacement compte plus que tout. Sur une même prise d'eau toutes les catégories de moulins cités plus haut peuvent fonctionner. Il faudrait même y ajouter la forge et la scierie.

Les lieux de travail

Quel est l'objet patrimonial mis en observation ? Le site constitue l'unité ordinaire d'analyse. Mais ce découpage peut être inapproprié. Les chercheurs en patrimoine industriel ont vérifié dans leur pratique la leçon des géographes : il y a plusieurs échelles à considérer. D'une part, la réalité industrielle s'exprime souvent sous forme d'agglomérations de bâtiments appartenant ou non à une même entreprise. Ces quartiers ont une identité, une histoire commune que l'étude doit respecter. D'autre part, dans la période la plus récente, des pôles d'industrie de très grande dimension se sont édifiés. Ainsi des chantiers de construction navale, des ensembles productifs de la pétrochimie représentent des objets d'étude qu'on ne devrait pas segmenter, sauf par provision. Il conviendrait aussi d'envisager l'emprise industrielle dans la durée, chaque fois que cela est possible. Le périmètre de la zone occupée par une entreprise varie au cours de son histoire en fonction de ses besoins et de ses moyens. L'exemple de Berliet à Vénissieux et de Peugeot à Sochaux montre comment la dilatation de l'espace de travail traduit l'expansion spectaculaire de ces firmes. Parfois, faute de réserve foncière, l'entreprise butte avant de rebondir. Elle subit alors un « étranglement logistique » (Odette Hardy), visible avant la Grande Guerre à l'usine sidérurgique de Denain. Les flux de matières premières, d'énergie, d'hommes et de marchandises sont en effet des éléments déterminants de l'étude des territoires de l'industrie. C'est pourquoi, les vides pèsent dans cette dynamique des emplacements et des déplacements, du bâti et du non-bâti. Enfin, toujours dans un « jeu d'échelles », l'analyste pourrait s'approcher au plus près de son objet, examiner l'atelier, voire le poste de travail, si tant est qu'il soit encore lisible. Ici les contemporanéistes ont l'avantage appréciable d'archives-images et, mieux, de témoignages. L'histoire, alors, rejoint l'ethnologie.

La production industrielle contemporaine s'effectue selon des étapes qui se marquent dans le paysage d'un site. Soit une fosse charbonnière. Elle comprend un puits et ses installations annexes, un espace de tri, une laverie et parfois une cokerie, plus une centrale, des locaux pour le personnel et des bureaux. Il en va de même pour un haut fourneau. « U 4 », le dernier haut-fourneau debout à Uckange, au sud de Thionville, a fait l'objet d'un classement. Celui-ci a porté non seulement sur l'installation elle-même, avec toutes ses annexes (accumulateur de matières, système de chargement, appareils d'épuration des gaz), mais également sur la « chaîne patrimoniale » (Claudine Cartier), c'est-à-dire la sous-station électrique, l'atelier mécanique, la salle des compresseurs, les soufflantes, la salle des chaudières, les bureaux de la Direction. Dans cette configuration très favorable – trop peut-être, puisqu'elle risque d'être remise en cause treize ans après ! – on retrouve le sens du travail désormais enfui. Le patrimoine parle à ses découvreurs.

L'étude du Patrimoine industriel bâti- qui pour l'essentiel appartient à l'époque contemporaine – se sert de tous les instruments et de toutes les questions que l'histoire de l'architecture a élaborés. On est donc attentif aux volumes, qui sont conçus pour contenir un type de fabrication – les établissements de mécanique lourde doivent abriter la construction d'engins de très grand gabarit – ou une capacité de fabrication, comme le démontrent les halles immenses des principales filatures. Les plans, souvent conservés, mais difficiles d'interprétation, aident à

L'expérience montre qu'il n'est pas prudent de s'y fier sans nuance; le terrain, une fois de plus, vient corriger le projet. Les entrepreneurs, en définitive, y ont parfois construit moins, plus ou autrement. Travailler, c'est avoir un rapport à la lumière, naturelle ou artificielle. Les premières manufactures textiles avaient intégré cette dimension dans leur architecture et l'étendue du vitrage. L'extension des verrières, l'invention des sheds marquent bien le rôle décisif de l'éclairage dans la conception des bâtiments.

En retour, les espaces de travail sont valorisés par le progrès de l'éclairage; le contrôle patronal des lieux de manutention et de stockage gagne en efficacité lorsque l'électricité y est installée; il en va ainsi des gares, à partir des années 1880.

Sans doute, les constructeurs de bâtiments industriels appliquent plus les solutions mises au point ailleurs qu'ils n'innovent dans les procédés et les matériaux. Il n'empêche que l'utilisation vite répandue de poteaux de fonte, puis d'une architecture à structures métalliques, comme l'emploi du béton armé mérite l'analyse, car l'activité industrielle crée des contraintes spécifiques. Il arrive aussi que les ingénieurs, qui sont, au moins au XIX^e siècle, les bâtisseurs incontestés de ces édifices, trouvent dans leur formation même des idées nouvelles. Le centralien Polonceau a inventé une forme efficace de charpente métallique sur le chantier de la gare Saint-Lazare (1846-1848). Enfin, les architectes ne sont pas absents. Parmi les constructions emblématiques de leurs interventions, citons l'usine Menier à Noisiel (Jules Saulnier, 1872), les ateliers de confection Esders à Paris (Auguste Perret, 1920) ou l'usine Nestlé à Marseille (Fernand Pouillon, 1952).

Equipements et savoir-faire

Le patrimoine industriel ne se mesure pas uniquement à des murs. L'ensemble des installations techniques et des équipements relève de ce champ. Mais la chance est rare de trouver les machines sur place. Pour la période contemporaine, le plus récent est aussi le plus menacé. Certes, l'immense littérature technique nous restitue ces machines, mais ce qui compte ici est leur emplacement, leur encombrement, les relations établies entre l'enveloppe et son contenant technique. Parfois, la dispersion n'est pas encore intervenue et les chercheurs ont le privilège de la connaissance pratique, tactile de ces équipements. Après avoir vu tant de halles désertes où il est malaisé de replacer l'activité précédente, il est satisfaisant de voir enfin un arrêt sur image qui autorise à reconstituer l'organisation de l'espace et du travail. Il ne s'agit pas nécessairement de gros matériel. Un atelier de petite mécanique, dans lequel est restée accrochés au mur la panoplie des limes, pinces et marteaux, parle autant que les grands équipements. A Aumale, dans la Seine-Maritime, une minoterie arrêtée depuis 1972 a gardé la totalité de son équipement de travail dont la plus grande partie était déjà en place dans les années 1930. Le « process » est ainsi parfaitement lisible et pourrait même être repris. A Notre-Dame de Bondeville (Seine-Maritime), la corderie Vallois présente un ensemble cohérent de machines et de transmission qui date de la fin du XIX^e siècle.

Bien d'autres cas viendraient à l'appui de cette constatation d'évidence :

la compréhension de l'histoire technique et sociale d'un site est profondément transformée par le maintien surplace du matériel. L'esthétique de certaines de ces machines a pu jouer dans leur conservation; les magnifiques chaudières en cuivre de la brasserie Motte-Cordonnier à Armentières valorisent une entreprise qui soigne son image.

Le plus souvent, c'est la fidélité au passé qui a guidé ce choix, aidé au bon moment par des chercheurs enthousiastes et convaincants. Pour saisir les savoir-faire associés à ces équipements, qu'ils subsistent in-situ ou qu'ils soient déjà muséifiés, l'enquête orale s'impose, privilège des contemporanéistes. Ici, l'aide des ethnologues, qu'ils relèvent de la Direction du Patrimoine ou du monde universitaire, est indispensable pour bien collecter et interpréter ces témoignages. L'intervention de techniciens capables de poser les bonnes questions, de s'enquérir des mots et des gestes apporte une plus-value certaine. La Franche-Comté, avec sa chaîne de musées du travail, a eu un rôle pilote dans ce domaine. Un cas-limite nous est proposé par l'histoire étonnante de la forge de Syam (Jura). Sur un site occupé par la métallurgie depuis la fin du XVIII^e siècle, un établissement s'est maintenu. Il s'est spécialisé dans la fourniture de pièces délicates à usiner, en petites séries. La plupart des machines datent des années 1930 et demeurent bien adaptées à cet emploi. Cette entreprise a conservé et entretient des savoir-faire qu'on jugerait ailleurs obsolètes, mais qui se révèlent bien en phase avec les produits et les marchés. On parlera volontiers de patrimoine vivant.

Il faudrait enfin ne pas oublier une catégorie dont ne rend pas compte la distinction bâtiment-équipement, celle des « immeubles-machines ». Les plus connus sont les hauts-fourneaux dont on dit volontiers qu'ils se comportent comme des « machines chaudes ». Un silo, une soufflerie (comme celle de l'ONERA à Meudon) représentent aussi bien cette catégorie particulière où l'architecture, les matériaux et les fonctions sont étroitement corrélés.

Limites et perspectives

La plus-value que l'étude du patrimoine industriel apporte à l'histoire de l'industrie ne saurait être dissociée, en bonne méthode, des contraintes auxquelles se heurte cette démarche. Elle subit un biais commun à toute archéologie, c'est-à-dire de ne pouvoir compter qu'avec les restes. La prudence conseille de ne jamais perdre de vue, dans l'appréciation d'ensemble, le décalage ainsi créé. D'autre part, se manifeste un second biais, qui tient au principe de la monographie. Il est toujours difficile, à partir d'une poignée d'établissements préservés et bien étudiés, de tirer des conclusions solides. On ne se pressera pas de déclarer représentatif ce patchwork de sites. Après avoir déploré la disparition de la plupart des grands ensembles industriels de la banlieue parisienne et cherché à valoriser ceux qui subsistent, les spécialistes sont en train de s'apercevoir qu'un tissu très dense de petites entreprises a survécu, ce qui modifie non seulement leurs priorités, mais leur perception de l'industrialisation de cette zone.

Troisième limite, la nature même de la recherche sur le patrimoine industriel. On pourrait la définir comme une recherche appliquée et impliquée. Elle est nécessairement autorisée par des propriétaires, soutenue voire réclamée par des politiques ou des administrateurs, toujours pressés, éventuellement contrecarrée par tel ou tel partenaire. Le choix du site- au moins quand le travail est fait par les secrétariats régionaux de l'Inventaire- est largement déterminé par l'urgence, autrement dit par la perspective et même l'avancement des destructions. Le devenir souhaité au site entre également dans le choix des terrains. Autant de conditions d'exercice qui ne sont pas inconnues des archéologues des périodes anciennes ou des historiens d'entreprise. Disons que cet état de fait rend délicate toute programmation et rappelle les chercheurs à leur devoir de vigilance professionnelle. Que dire enfin des bâtiments industriels les plus récents, sinon qu'ils se présentent généralement comme des plateaux multifonctionnels- d'où la banalité des enveloppes- et que leur espérance de vie, du moins sur leur lieu d'origine n'est pas longue. Faudra-t-il désormais se contenter d'étudier et peut-être de sauver les « process » ? Le débat est ouvert.

En prolongement des travaux « situés », il vaudrait la peine d'examiner les manières dont nos contemporains envisagent leur patrimoine industriel. Cela concerne les politiques suivies par l'État et les collectivités territoriales.

Cette réflexion commence à émerger. Mais il y a beaucoup à faire, à partir des expériences de terrain, sur l'attitude des entrepreneurs, des salariés (syndicats et individuels), de « l'opinion publique ». On pourrait alors donner un contenu à la nostalgie ou à la nostrophobie (Lucy Taksa). Ce sont là autant de marqueurs des rapports que la société française entretient avec son industrie. Cette dimension culturelle et politique nous permet aussi d'échapper à la tentation positiviste du « terrain ». L'étude du patrimoine industriel semble donc un élément nécessaire à la construction d'une histoire contemporaine de l'industrie.

HISTOIRE CONTEMPORAINE ET PATRIMOINE MILITAIRE

Alain Monferrand,
Directeur de l'observatoire national du tourisme

Les fortifications sont des témoins exceptionnels de notre histoire en ce qu'elles bornent les frontières successives que s'est données la France depuis plus d'un millénaire. Pour qui sait la regarder, une fortification ne ment pas. Il suffit en effet de regarder où elle tire pour tout comprendre des craintes et des arrière-pensées de ceux qui les ont édifiées. La qualité de sa réalisation permet de connaître la richesse et le niveau de développement économique de la nation qui l'a construites. Ainsi par exemple, à la veille de la première guerre mondiale, deux lignes parallèles de fortifications, secrétées par le nouveau tracé de la frontière franco allemande après la guerre de 1870-1871, se font face de Belfort à Verdun. Les plus modernes d'entre elles sont équipées de coupes d'artillerie cuirassée, voire en France de tourelles à éclipse véritablement révolutionnaires pour l'époque. Mais si les fortifications allemandes sont équipées d'alimentation électrique et de groupes diesel électrogènes, les ouvrages français s'éclairent au pétrole. On voit ici la différence entre une nation déjà très industrialisée, l'Allemagne, et une nation plus rurale, la France.

En outre une fortification est bien souvent le palimpseste de l'histoire d'une frontière, car lorsque qu'un site est favorable pour arrêter l'assaillant, il est en général fortifié des Romains jusqu'à Maginot et certains d'entre eux constituent ainsi, à eux seuls, de véritables conservatoires de la fortification à travers les âges de notre histoire.

Enfin la fortification permet un bon suivi des progrès de l'industrie et des technologies, car son nombre d'or est la portée de l'artillerie qui détermine ses formes et le degré plus ou moins sophistiqué de ses protections. Ainsi, la fortification bastionnée, réponse architecturale à l'invention du boulet métallique, inventée par les ingénieurs italiens vers 1450 et portée au sommet par Vauban, est abandonnée vers 1870 à la suite de la seconde révolution importante de l'artillerie, celle de l'artillerie rayée qui en triple la portée, rendant inutile les savantes compositions géométriques se flanquant mutuellement à la distance de 200 mètres, celle de la portée du mousquet. Le début du ^{xx}e siècle voit s'accélérer cette course de la cuirasse contre l'obus.

Nous illustrerons notre propos à travers deux époques majeures de notre fortification :

– La période de la première moitié du XIX^e siècle avec les ensembles fortifiés construits sur les côtes, aux débouchés de nos vallées alpines, et autour de nos deux principales villes, Lyon et Paris, commencés par Louis Philippe et achevés sous Napoléon III.

– La période de la Troisième République avec l'édification de nos deux plus vastes systèmes fortifiés : le système Séré de Rivière et la ligne Maginot.

Un patrimoine méconnu, les fortifications de la Monarchie de Juillet

Le roi Louis Philippe apparaît à nos contemporains comme un souverain pacifique, soucieux d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins européens et notamment avec la Grande Bretagne. C'est pourtant, compte tenu de la brièveté relative de son règne, l'un de nos rois qui a sans doute le plus fortifié.

On lui doit, outre les enceintes fortifiées de Paris et de Lyon, la citadelle de Langres, l'achèvement du formidable ensemble fortifié défendant Cherbourg et sa rade, dont la digue fut commencée sous le règne de Louis XVI, la construction de très nombreux forts autour et aux abords des rades de Toulon et de Brest, mais aussi au Havre et dans les pertuis par lesquels on accède aux ports de La Rochelle et de Rochefort, dont le célèbre fort Boyard, entre l'Île d'Aix et l'Île d'Oléron.

En montagne, cette période nous a légué d'étonnants forts troglodytes dont les casemates sont creusées dans la roche sur des centaines de mètres de dénivelée. Trois forts sont particulièrement impressionnants de ce point de vue :

- Le Fort l'Écluse face à Genève gardant un défilé du Rhône près de Bellegarde dans l'Ain.
- Le Fort de Tournoux qui garde l'entrée de la vallée de l'Ubaye et l'accès à Barcelonnette, face au col de Larche.
- Le Fort du Portalet dans les Pyrénées Atlantiques, face au col du Somport, interdisant la vallée d'Aspe.

De cette époque datent aussi la Bastille à Grenoble, les citadelles de Briançon et les principaux agrandissements du château de Belfort.

Cette période de fortification a pour objet d'améliorer, pour tenir compte des progrès accomplis entre temps par l'artillerie, les ouvrages de Vauban dont les lacunes avaient été révélées par les sièges de 1814 et 1815 et

qu'un rapport du Général Haxo signalait dès 1816. Faute de crédits sous la Restauration, il fallut attendre la Monarchie de Juillet pour que ces améliorations soient entreprises et beaucoup de ces forts ne furent terminés que sous le Second Empire.

Les travaux des ingénieurs de Louis Philippe sont encore visibles à Fort Barraux, Montmédy; Bitché et Salins dans le Jura (fort Belin), face au château de Joux (fort du Larmont inférieur) près de Pontarlier dans le Doubs. De cette époque datent également les forts des Barres sur le Rhône près de Belley, et le fort de Penthièvre à la gorge de la presqu'île de Quiberon.

C'est enfin sous la Monarchie de Juillet que la Commission de Défense de Côtes prescrivit de bâtir, sur tous les points du littoral se prêtant à un débarquement, des réduits de batteries de modèles différents destinés à rendre plus difficile la prise des nombreuses positions d'artillerie de côtes défendant les parages de nos principaux ports. On en trouve encore des dizaines du Cotentin au pays Basque et de Port Vendres aux îles de Lérins. Outre mer, on bâtit également à cette époque le fort Napoléon aux Saintes en Guadeloupe et d'autres ouvrages en Guyane et en Martinique.

Enfin, le rattachement de la Savoie à la France en 1860 nous a légué plusieurs ouvrages italiens de la même période tout aussi spectaculaires, tels que les cinq «redoutes sardes» de l'Esseillon en avant de Modane. Destinées à protéger le col du Mont Cenis, voie d'invasion classique pour les armées françaises, elles font partie des nombreux ouvrages fortifiés que la « Sainte Alliance » aida financièrement le royaume du Piémont à construire pour s'opposer à toute incursion française au delà des Alpes.

Aujourd'hui le fort Boyard connaît une célébrité européenne et les nombreux réduits de batteries « modèle 1846 », déclassés à la fin du XIX siècle, ont trouvé une utilisation comme résidences secondaires ou clubs de voile. En revanche, nombre de ces grands ouvrages parmi les plus spectaculaires sont laissés à l'abandon, sans bénéficier de la protection au titre des monuments historiques que leur intérêt architectural et paysager leur mériterait amplement. Beaucoup d'entre eux peuvent, remis en valeur, offrir de multiples possibilités de réutilisation (hébergement, musées, gîtes, refuges de montagne etc.) Des opérations de réhabilitation sont en cours, grâce aux collectivités locales et le plus souvent à des associations de bénévoles qui font un travail considérable de remise en état et de sécurisation et organisent des visites guidées. C'est notamment le cas au fort de Tournoux en Ubaye, au fort l'Écluse dans l'Ain et pour les redoutes sardes de Modane. Des projets de mise en valeur sont en cours à la Bastille de Grenoble et des études préalables sont envisagées au Portalet dans les Pyrénées Atlantiques et dans le massif du Faron à Toulon.

En revanche les ouvrages défensifs de la rade de Cherbourg sont dans un état très dégradé. Très intéressants, leur visite constituerait un complément apprécié du projet qui se met en place autour de la cité de la Mer et du Sous-marin Le Redoutable, dans et à proximité de la Gare Maritime.

Cette période méconnue de notre patrimoine fortifié mérite qu'on lui affecte des moyens d'étude d'inventaire et de protection et que des financements publics permettent de réaliser les projets que les collectivités locales et les associations, qui ont préservé les ouvrages de la destruction, ont conçus pour les plus intéressants d'entre eux.

Les ouvrages fortifiés de la Troisième République

La Troisième République a connu deux grandes périodes de fortification consécutives à deux conflits : la guerre franco allemande de 1870-1871 et la Première Guerre Mondiale de 1914-1918.

L'héritage du général Séré de Rivières et de ses successeurs (1874-1914)

La première période (1874-1914), appelée généralement période Séré de Rivières du nom du Général Directeur Central du Génie qui en dirigea les travaux, vit au total la construction de quelques centaines d'ouvrages fortifiés face à notre nouvelle frontière avec l'Allemagne, héritée du traité de Francfort que l'annexion par celle-ci d'une partie de la Lorraine et de l'Alsace rendait difficilement défendable. Pour pallier cette menace, le Général Séré de Rivières rédigea dès 1873, comme le Général Haxo avant lui l'avait fait en 1816, juste après les invasions de la fin du Premier Empire, un mémoire sur la défense de la frontière française. Ce rapport concerne non seulement la nouvelle frontière franco allemande, mais également la frontière avec l'Italie.

Face à l'Allemagne, Séré de Rivières propose de tendre un « rideau » d'ouvrages fortifiés, de la frontière suisse à la frontière beige, s'appuyant sur les places fortes de Belfort, Epinal, Toul et Verdun, transformées en camps retranchés par des couronnes d'une vingtaine et parfois d'une trentaine de forts. A l'arrière de cette ligne, il renforce les anciennes places fortes de Vauban remaniées sous Louis Philippe et Napoléon III, à Besançon, Langres, Dijon, Reims, La Fère, Maubeuge, Lille, en doublant là aussi leurs ouvrages par une couronne de forts. En avant de cette ligne, Séré de Rivières établit des ouvrages avancés : les forts d'arrêt, destinés à observer et à retarder l'avance ennemie, le temps de pouvoir réaliser la concentration des troupes (Manonvillers, Frouard, Curgies, Les Eyvelles etc.). Ces forts modernes, dotés de la nouvelle artillerie rayée dont la portée s'élève à 6 km,

se couvrent mutuellement tous les 3 km. Situés à 6 km du corps de place, ils sont destinés à empêcher le bombardement de la ville en la tenant hors de portée des canons de l'assaillant.

Sur le littoral, pour répondre à la portée et à la puissance accrue de la nouvelle artillerie navale des cuirassés en construction dans toutes les marines de guerre européennes, nos principaux ports de guerre voient de même leurs accès protégés par de nombreuses batteries côtières et leur arrière pays par une couronne de forts. Ainsi Dunkerque, Cherbourg, Brest, Rochefort, les estuaires de la Loire et de la Gironde, et sur la Méditerranée Port Vendres, Marseille, Toulon, les Iles d'Hyères et Nice sont ainsi protégés.

De même les enceintes de Paris et de Lyon construites sous la Monarchie de Juillet, se voient doublées d'une couronne de fort à environ 6 km en avant des forts de la première couronne.

Enfin, toutes les vallées alpines, désormais accessibles depuis l'Italie par des routes carrossables franchissant les principaux cols et par des tunnels ferroviaires (Fréjus, Tende), voient la construction de barrages fortifiés en plusieurs endroits, notamment dans les cluses où la vallée plus étroite laisse à peine le passage de la route ou de la voie ferrée, composés de bas en haut de forts d'interdiction, de forts de protection à mi-pente et, sur les sommets, d'ouvrages de surveillance gardant les débouchés des petits cols muletiers, accessibles aux nouvelles troupes alpines italiennes et à leur artillerie de montagne transportée à dos de mulets. Ainsi sont barrées les vallées de la Tarentaise à Bourg St Maurice, de la Maurienne à Modane, tandis que les places fortes anciennes de Grenoble, de Briançon, se voient dotées de nouveaux forts, et que des places nouvelles sont créées (Albertville, Sospel).

Cet important patrimoine fortifié, dont la première vague de construction s'étale de 1874 à 1885, se trouva quasiment obsolète à son achèvement, en raison des progrès faits entre temps par l'artillerie, en calibre et en précision, et par les nouveaux explosifs de type brisant (mélinite) avec lesquels étaient désormais chargés les obus de gros calibres. Il fallu alors, pour la protection des ouvrages, recourir au béton, abriter l'artillerie que l'on ne pouvait plus désormais laisser à ciel ouvert en la plaçant, comme pour les navires de guerre, à l'intérieur de coupoles cuirassées, puis dans des tourelles à éclipse. Ce nouveau type de fort modernisé, très onéreux à construire, fut réservé en priorité aux points les plus exposés des places fortes des frontières de l'est de la France et dans les Alpes, face aux tunnels ferroviaires par lesquels on pouvait par voie ferrée amener de l'artillerie lourde.

Lors du Premier Conflit mondial, certains de ces forts se trouvèrent au coeur de la bataille, soumis aux effets de l'artillerie lourde allemande, comme les forts de Maubeuge en Août 1914 et ceux de Verdun (Douaumont, Vaux etc.) en 1916, tandis que d'autres dans les Alpes, les Vosges et le Jura ne connurent jamais le baptême du feu.

En 1918 après que la France ait recouvré l'Alsace et la Lorraine, nous héritâmes des «festes» allemandes de Thionville, Metz, Mützig et Strasbourg, construites pendant l'annexion et qui, elles non plus, n'avaient pas connu le feu. Sur la frontière italienne, les rectifications de frontière, intervenues en 1947, permirent de récupérer une douzaine de forts, construits de 1890 à 1910, aux cols de Tende et du Mont Cenis.

Qu'est devenu ce patrimoine aujourd'hui ? En général non protégé au titre des monuments historiques, ces centaines d'ouvrages, le plus souvent propriété des Armées, se sont enfoncés peu à peu dans l'oubli et la végétation.

Cependant, un peu partout en France, des associations de sauvegarde, parfois soutenues par des collectivités locales, ont entrepris de restaurer certains de ces forts considérés comme un élément du patrimoine de la commune et de sa mémoire. On citera l'excellent travail accompli par les associations qui ont permis de sauver les forts cuirassés d'Uxegney près d'Epinal, de Villey le Sec près de Toul, et du Barbonnet près de Sospel, ceux de Bourlemont près de Reims, du Cognelot près de Langres, de la batterie de Peyras à Toulon, les forts de Giromagny et de Meroux-Moval près de Belfort, de Boussois près de Lille, des Ayvelles près de Charleville-Mézières. En Alsace, à Strasbourg et à Metz, à Thionville et à Mützig des associations font de même revivre des « festes » allemandes qu'elles restaurent peu à peu.

On ne saurait naturellement envisager, quelque soit l'enthousiasme des passionnés qui ont entrepris cette tâche difficile-, de sauver tous les ouvrages de cette période. Toutefois, étant donné les dimensions de certains de ces forts, des capacités d'accueil de leurs casernements, de l'intérêt de leurs armements et de leurs équipements, tels que les coupoles cuirassées et les tourelles à éclipse, un certain nombre d'entre eux présentent un grand intérêt scientifique et technique, voire, pour certains, un intérêt architectural qu'il peut être opportun d'exploiter sur le plan culturel touristique et social.

Il conviendrait donc que les associations et les collectivités locales, qui les ont tirés de l'oubli et de la destruction, voient leurs efforts reconnus et encouragés par une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et que des efforts de signalisation et de promotion soient faits pour qu'ils deviennent des produits touristiques.

En montagne, un certain nombre de ces forts, reliés par des routes stratégiques propres à la randonnée pédestre équestre ou en vélo tout terrain, placés sur des sommets et jouissant de ce fait d'une vue exceptionnelle

sur les plus beaux points de vue alpins, peuvent trouver une vocation touristique. Utilisés comme refuges, gîtes d'altitude, ils pourraient constituer une chaîne de relais d'excursion dont le caractère insolite, l'architecture, la situation exceptionnelle en encorbellement de falaises vertigineuses les désignent comme des produits touristiques exploitables, susceptibles d'accueillir en haute montagne le séjour et la randonnée de nombreux touristes, sans provoquer d'atteinte aux paysages puisqu'intégrés à eux depuis plus d'un siècle. Une opération de ce type a été montée par la Grande Traversée des Alpes en 1993 avec le concours de l'Agence Française de l'ingénierie Touristique, elle se poursuit actuellement avec certains départements alpins.

Les ouvrages de la ligne Maginot

La seconde période intensive de fortification sous la Troisième République est connue mondialement sous le vocable de « Ligne Maginot ». Le mot « ligne » est d'ailleurs inexact, car le public imagine une ligne continue de fortifications face à la frontière allemande, alors qu'il s'agit d'une série de secteurs fortifiés, articulés autour de gros ouvrages d'artillerie reliés entre eux par des casemates d'infanterie. Au total, sur les 53 gros ouvrages d'artillerie qui furent construits de 1930 à 1940, la moitié le furent face à l'Italie dans les vallées alpines et sur la côte d'Azur pour contrer les menaces de Mussolini sur Nice, la Corse et la Savoie. D'ailleurs historiquement, le premier coup de pioche donnée pour la construction d'un ouvrage de la ligne Maginot le fut en 1928, non pas en Lorraine ou en Alsace, mais sur la commune du Rimplas dans la vallée de la Tinée dans l'arrière pays niçois !

Avec la fortification « Maginot », on ne peut plus vraiment parler d'architecture, car le béton prévaut et l'intérêt de sa visite relève plutôt de la culture scientifique et technique, avec ses tourelles de 150 tonnes actionnées électriquement par des usines où des groupes électrogènes alimentent des circuits de purification d'air et des ascenseurs. Ces ouvrages très étendus, comportant jusqu'à une quinzaine de blocs de combat dotés de pièces d'artillerie en casemate ou sous tourelle, sont reliés entre eux par des kilomètres de galeries souterraines parcourues par des trains électriques reliant entre eux des magasins à munitions des casernements, des postes, de commandements des hôpitaux etc. Véritables sous-marins de terre, on ne parle pas à leur propos de garnisons, mais « d'équipages » qui se relaient toutes les huit heures, comme sur un bateau, pour en assurer le fonctionnement.

La visite des grands ouvrages de la ligne Maginot est non seulement très intéressante, mais aussi très émouvante et ce pour deux raisons :

– Parce que, contrairement à ce que l'on a dit, « le béton n'a pas trahi ». De tous ces ouvrages, à l'exception d'un seul, celui de Villy la Ferté dont toute la garnison périt asphyxiée au fond de l'ouvrage lors de l'attaque allemande de Mai 1940, aucun n'a été pris. Combattant à revers et jusqu'au bout, ils ne se sont rendus que sur ordre, bien après l'armistice, en juillet 1940. Le souvenir de cette invincibilité, pieusement entretenu par les combattants de cette époque, est encore vivace lors des visites guidées organisées par des anciens des ouvrages qui ont vécu ces combats ou par leurs descendants qui se sont passionnés pour l'histoire de leurs parents.

– Parce qu'en visitant un ouvrage de la ligne Maginot, on se retrouve dans l'ambiance de l'avant guerre, celle d'une France qui ne voulait pas la guerre, et qu'on mesure à quel point cette ligne Maginot, qui porte le nom du ministre qui en a fait voter les crédits par le parlement et qui était lui même un héros de 1914-1918, réalisait et concrétisait dans le béton tout ce dont les poilus avaient rêvé dans leur tranchées boueuses, transis de froid et d'humidité, écrasés par les obus de gros calibres, asphyxiés par les gaz de combat.

La ligne Maginot offre au citoyen soldat, qui sera mobilisé lors de la prochaine guerre, des conditions de combat plus humaines, pour ne pas dire confortables, et surtout s'efforce de limiter le nombre de victimes possible en enfouissant les combattants sous des tonnes de terre et de béton, et en le protégeant contre les gaz de combat. Il mangera et dormira au sec et interdura grâce à une artillerie rapide de faible calibre (75 81 et 135m/ m) les accès au territoire.

C'est avant tout un dispositif exclusivement défensif, qui ne tire pas en Allemagne ou en Italie, mais dont les ouvrages, se flanquant mutuellement, n'ont pour objet que d'interdire la pénétration du territoire. Ils sont d'ailleurs en deçà de la ligne frontière. Dans l'esprit de ses concepteurs, la ligne Maginot ne constituait pas une barrière à jamais infranchissable – cela aucune fortification ne le peut – mais était destinée à se garder de l'attaque surprise d'une Allemagne deux fois et demie plus peuplée qu'elle et à permettre à la France, dont les classes creuses (déficit de naissances entre 1914 et 1918) lui interdisaient d'aligner une armée assez nombreuse, d'avoir le temps de mobiliser et de faire venir en renfort les troupes de ses colonies pour rétablir l'équilibre.

Après 1940 on a oublié cela et reproché à la ligne Maginot de n'avoir pas protégé le pays d'une invasion par la Belgique. Pourtant, lorsqu'elle fut attaquée, la ligne a montré son efficacité face aux Allemands, mais également face aux Italiens dans les Alpes où, à six contre un, ils ne purent franchir les cols ni pénétrer dans les vallées, cloués au sol par l'artillerie à tir rapide des ouvrages Maginot.

Aujourd'hui on visite une demi-douzaine de gros ouvrages dans l'Est (Villy la Ferté, Fermont, le Hackenberg, le Simserhof, le Schönenbourg, le Four à Chaux), où les touristes empruntent les trains électriques qui les

amènent dans les usines et casernements souterrains et aux quelques blocs de combat dont le matériel et l'ambiance ont été reconstitués par les bénévoles des associations qui entretiennent les forts. D'autres ouvrages plus petits sont également ouverts à la visite, tels que la casemate de Marckolsheim au bord du Rhin, ou les petits ouvrages de l'Immerhof du Bambesch, ou de Rorhbach. Dans les Alpes, les ouvrages, plus petits et situés pour la plupart en haute altitude, sont moins étendus et, si les galeries souterraines sont parcourues de voies ferrées à voie étroite, il n'y a pas de traction par locomotrice électrique. Mais là l'intérêt réside dans la prouesse de la construction, au sommet de pics et de ravins vertigineux et dans leur artillerie qui ne le cède en rien pour la puissance de feu aux gros ouvrages de l'Est. On visite aujourd'hui l'ouvrage de St Gobain près de Modane, celui du Janus à 2600 mètres d'altitude à Briançon, ceux de Roche Lacroix et de St Ours face au col de Larche qui, en juin 1940, arrêterent deux divisions italiennes dans la vallée de l'Ubaye, ceux du Barbonnet et de St Roch à Sospel et enfin l'ouvrage de St Agnès, plus gros ouvrages d'artillerie des Alpes, près du village du même nom au dessus de Menton.

La conservation de ces ouvrages de la ligne Maginot pose un problème nouveau par rapport à ceux des périodes antérieures. En effet, il ne s'agit pas simplement de conserver des ouvrages de béton ou même des cuirassements actionnés à la main, mais de conserver en état de marche des installations électriques dont les câbles et les boîtes de relais sont en permanence soumis à une très grande humidité, et des moteurs, des ascenseurs, des motrices électriques pour lesquelles les pièces détachées, fabriquées il y a 70 ans par des sociétés aujourd'hui disparues, sont introuvables et dont la fabrication serait de nos jours particulièrement onéreuse. La visite même peut poser problème, car ce sont des monuments historiques dont les installations électriques ne sauraient être mises aux normes actuelles sans les détruire. Comment conserver la mémoire de leur fonctionnement et continuer à les maintenir en bon état alors que les derniers ouvriers de fortification, qui les ont entretenus jusqu'en 1985, sont aujourd'hui en retraite ou décédés ?

Il y a urgence à protéger et inventorier ces ouvrages et surtout à constituer rapidement au moins une équipe de quelques «conservateurs électromécaniciens» qui saura dépanner les associations et transmettre les savoir faire de maintenance. On ne pourra bien sûr conserver tous les ouvrages, mais si l'on veut maintenir en état ceux actuellement ouverts à la visite, alors que le Ministère de la Défense est en train de procéder à leur aliénation, il est indispensable de constituer, avec ceux qui seront merlonnés pour des raisons de sécurité, et avant leur fermeture, un stock de pièces détachées qui servira pendant les prochaines décennies à maintenir en bon état de fonctionnement ceux que l'on aura choisi de faire visiter. Le temps joue contre cette mission de sauvegarde ; le vandalisme sévit; il est donc nécessaire d'assurer à ces ouvrages la protection juridique de la loi de 1913 sur les Monuments Historiques

C'est à cette condition que l'on pourra faire de la «ligne Maginot » un produit touristique. Actuellement la ligne Maginot reçoit chaque année environ 250 000 à 300 000 visiteurs. Bien valorisés, la quinzaine d'ouvrages ouverts au public pourraient en recevoir le double, voire le triple. L'intérêt d'un programme coordonné de mise en valeur et de mise en tourisme, pour des vallées et des communes qui ne possèdent pas d'autre patrimoine pour retenir les visiteurs, paraît évident. Nos voisins suisses, qui sont en train de déclasser les deux tiers de leurs ouvrages fortifiés, montrent l'exemple en ayant constitué, dans chaque canton, des commissions spécialisées qui, avec l'appui d'expert fédéraux, procèdent à un inventaire systématique et dressent un programme de conservation des ouvrages les plus intéressants en vue de leur réutilisation pour la visite ou l'hébergement. Cet exemple n'est pas isolé, les Tchèques refont visiter l'équivalent de la ligne Maginot et les Néerlandais viennent d'obtenir l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la «ligne de défense d'Amsterdam» construite de 1883 à 1920.

Briançon, sans doute le plus formidable ensemble fortifié de montagne existant en Europe, voire dans le monde, où, sur 1300 mètres de dénivelée, on peut voir en bon état de conservation quatre siècles de fortifications de toutes les périodes de Lesdiguières et Vauban jusqu'à Maginot, en passant par les périodes Haxo et Séré de Rivières, a déposé un dossier auprès de l'UNESCO pour son inscription au patrimoine mondial. Il faut espérer que cette démarche pourra aboutir, consacrant ainsi les efforts de conservation d'un patrimoine méconnu que des dizaines d'associations et de collectivités locales ont contribué depuis 30 ans à sauver.

HISTOIRE CONTEMPORAINE ET PATRIMOINE PRIVÉ

Éric Mension-Rigau,
Maître de conférences, Paris I

Mon propos consiste à vous présenter les enjeux et les sources d'un travail que je mène depuis six ans sur le patrimoine historique privé en me plaçant à la croisée de l'histoire sociale, de l'histoire de l'art et de l'ethnologie du patrimoine.

Deux remarques préliminaires :

- Le patrimoine historique privé est très important : sur les quelque 40 000 monuments protégés (35 % classés, 65 % inscrits) que compte la France, 49,6 % appartiennent à des propriétaires privés ¹. Les manoirs et les châteaux constituent la plus grande partie de ce patrimoine historique privé.

- En France, la multitude et la diversité des monuments qualifiés de « château » confèrent au mot une relative indétermination. Comme l'écrit Jean-Pierre Babelon peu de mots sont, en effet, « aussi évocateurs et aussi équivoques, aussi poétiques et aussi polémiques » ². Quatre principaux « critères de castellisation » peuvent être distingués, même s'ils ne suffisent pas pour justifier une protection au titre de monument historique : une vaste surface habitable ; un parc ou un beau terrain ; une architecture de caractère ; un passé historique. Un cinquième critère détermine l'unité de mon corpus : les châteaux que j'étudie sont d'abord des maisons de famille, transmises de génération en génération et représentant pour la famille qui l'habite bien plus qu'un simple bien matériel. Incarnation matérielle de la lignée, ils témoignent de l'implantation ancienne d'une famille dans une région et de la pérennité de la transmission lignagère, valeur indissociable de la noblesse. Ils contribuent à donner à la famille propriétaire un statut exceptionnel, entretenu par le souvenir des liens ancestraux avec la communauté villageoise. Enfin, ils ont la particularité d'être un lieu où se produit une sorte d'« historiophanie » culturelle, qui mêle étroitement une saga familiale particulière à un « écheveau d'événements » ³ relevant de l'histoire d'une région, voire de la nation.

Les monuments dont je parlerai aujourd'hui ont donc cette double particularité d'avoir un intérêt artistique ou historique qui justifie une protection au titre des monuments historiques, mais d'être aussi, pour une famille, un « lieu de mémoire », un lieu du regard rétrospectif, empli d'objets accumulés par les générations successives.

Le plan de mon exposé est chronologique, par souci de clarté, mais aussi parce que l'étude du XIXe et celle du xx^e siècle requièrent une approche très différente, pour deux raisons :

- Chacun des deux siècles s'ouvre sur d'importantes destructions, conséquences du vandalisme révolutionnaire pour le XIXe siècle, des ravages de la première guerre mondiale pour le xx^e siècle. Dans les deux cas, ces périodes de dévastations ont eu pour conséquence heureuse l'élaboration de mesures destinées à protéger le patrimoine. La naissance du concept de monument historique résulte de la Révolution et du romantisme. La destruction, au cours de la première guerre mondiale, d'ensembles urbains très importants, comme les célèbres places d'Arras, a suscité une prise de conscience de l'intérêt et de l'importance de l'habitat civil ancien ⁴. Toutefois, concernant les châteaux, une différence majeure sépare les deux siècles : le XIXe siècle a été, pour les châteaux, une période exceptionnelle de construction. C'est peut-être, en France, le siècle où a été construit le plus grand nombre de châteaux : en Sologne, par exemple, près des deux tiers des châteaux ont été construits ou reconstruits entre 1800 et 1914 ; on y a ainsi construit deux fois plus de châteaux durant cette période que durant les quatre siècles précédents ⁵. C'est un des paradoxes de la Révolution, qui détruit les fondements politiques, économiques et sociaux de la seigneurie, mais ouvre un « siècle d'or » des châteaux en France. Entre 1850 et 1900, dans les provinces françaises, la « vie de château » est à son zénith : les constructions se multiplient, l'appartenance sociale des propriétaires se diversifie, les châteaux sont le cadre d'une vie sociale parfois brillante, que favorise notamment l'essor de la chasse.

Le xx^e siècle offre un tout autre visage. On ne construit plus de nouveaux châteaux après la Grande Guerre qui clôt définitivement leur nombre. Dans l'entre-deux-guerres, quelques rares châteaux sont reconstruits dans les régions qui ont été le théâtre des combats. La seconde guerre mondiale ouvre une nouvelle vague de destructions massives. Durant les deux décennies qui suivent le conflit, voire au-delà, les abandons et les démolitions sont aussi la conséquence de l'affaiblissement des anciennes élites à l'issue du second conflit mondial, alors qu'elle avaient réussi à maintenir, au moins jusqu'en 1914, des pratiques et des modes de vie hérités de l'Ancien Régime. Dans l'histoire du patrimoine privé, une rupture radicale s'est produite au cours du second xx^e siècle, liée à de profondes mutations économiques et sociales.

- Pour l'histoire du château français, les deux siècles diffèrent aussi par l'état de la bibliographie. Pour le xix^e siècle, nous commençons à avoir un certain nombre d'études, sur lesquelles je reviendrai. Pour le xx^e siècle,

l'histoire du château est un désert bibliographique.

Comment retracer l'histoire des châteaux en France au XIXe siècle ?

On peut distinguer trois champs de recherche :

1. Dresser un bilan de la situation au lendemain d'une Révolution qui a voué les châteaux à la destruction.

Nous disposons de quelques études régionales importantes soit sur les châteaux eux-mêmes, comme celle de Philippe Grandcoing sur la Haute-Vienne⁶ soit sur la noblesse comme celle de Michel Denis sur les royalistes de la Mayenne⁷ ou celle de Claude-Isabelle Brelot sur les nobles de Franche-Comté⁸. Elles donnent beaucoup d'informations :

– sur l'importance des destructions, qui restent toutefois mal recensées, et sur leur chronologie, étalée car beaucoup de démolitions n'ont souvent eu lieu qu'après l'Empire.

– sur le mouvement de reconstruction et de restauration des châteaux, ainsi que sur ses conditions, notamment sur la reconstitution des patrimoines nobiliaires ou sur la ruralisation d'une partie de la noblesse, accentuée après la Révolution de 1830.

On ne peut que souhaiter la réalisation d'autres travaux de même qualité sur d'autres régions...

Par ailleurs, le premier xixe siècle a été marqué par un essor extraordinaire des sociétés savantes, dans la continuation des académies de l'Ancien Régime. Elles ont contribué à constituer des collections qui ont enrichi des musées et encouragé les travaux érudits d'histoire provinciale, dans un contexte d'institutionnalisation de la conservation des monuments historiques qui se met en place à partir de la Monarchie de Juillet : création d'un poste d'inspecteur général des monuments historiques en 1830; création de la Commission des monuments historiques en 1837 ; vote en 1887 de la première loi en faveur des monuments historiques, qui est un compromis entre les défenseurs des édifices anciens et ceux de la propriété privée, car elle permet le classement d'immeubles appartenant à des personnes privées ou publiques⁹.

Ces sociétés savantes ont été productrices d'une documentation qui est une mine pour connaître l'histoire des monuments au xixe siècle, dont certains érudits étaient eux-mêmes propriétaires. Citons l'exemple du château de Troussay (Loir-et-Cher) qui était au xixe siècle la demeure de Louis de La Saussaye (1801 - 1878), historien des châteaux de la Loire, l'un des fondateurs de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher et membre de l'Institut. Ami de l'architecte Félix Duban et de Prosper Mérimée, nommé inspecteur général des monuments historiques en 1833, il s'intéressa à de nombreux monuments anciens de la région blésoise, en même temps qu'il restaura le château de Troussay. Il accomplit cette restauration d'une part en recomposant des éléments décoratifs de la Renaissance et d'autre part en y intégrant des éléments de décor anciens provenant de prestigieux monuments de la région (château de Bury, château d'Onzain) qui auraient disparu si Troussay ne leur avait offert un cadre approprié.

2. Cerner les caractères spécifiques des châteaux édifiés au cours du XIXe siècle

En tant que bâtiment, le château du xixe siècle, longtemps ignoré des historiens de l'art, a fait l'objet depuis une vingtaine d'années d'un certain nombre de travaux comme l'ouvrage de Bernard Toulhier sur les châteaux en Sologne¹⁰ ou la thèse de Guy Massin Le Goff sur les châteaux néogothiques d'Anjou¹¹. Ces études, s'ajoutant à celles des historiens que j'évoquais tout à l'heure, aident à établir des typologies, à déterminer les sources d'inspiration, à voir dans quelle mesure le château du xixe siècle est la répétition d'un modèle ou au contraire un lieu d'innovation. Ils posent aussi la question du lien entre choix artistiques et options politiques, notamment pour le néo-gothique.

3. Rechercher les motivations qui ont présidé à ces constructions et celui de leur usage résidentiel

Dans ce domaine, qui relève de l'histoire de mentalités, surgissent de multiples questions : pourquoi ont été construits tant de châteaux ? Quel rêve anime les commanditaires de ces constructions ? Pourquoi cette place si importante au xixe siècle du château dans la construction de l'image du notable et pourquoi cette prégnance du modèle aristocratique ? Comment ces châteaux, construits à un coût onéreux, se sont-ils transmis aux générations suivantes ?

Pour toutes ces questions, seules des micro-études permettent de faire avancer la recherche, d'où l'intérêt de

la micro-histoire. Les archives familiales sont essentielles (livres de compte, inventaires de succession, correspondances, journaux intimes...), car elles permettent de nuancer les conclusions parfois trop hâtivement tirées des archives de l'Enregistrement. Pour les types de construction, les aménagements intérieurs, l'imaginaire aussi qu'entretiennent ces châteaux, les romans et les revues consacrées à la vie à la campagne, nombreuses au XIX^e siècle, sont aussi une source précieuse. Enfin, pour cerner l'usage résidentiel et l'influence sociale des châtelains dans les villages, on peut utiliser différents prismes comme la représentation politique ou les investissements dans l'économie locale, notamment par l'activité agricole. Personnellement, j'ai choisi de le faire à partir de l'étude d'une oeuvre charitable, l'OEuvre des campagnes, fondée en 1857 et toujours existante, dont le but originel était la rechristianisation des campagnes par l'action conjuguée des prêtres et des châtelains¹².

Comment retracer l'histoire des châteaux en France au XX^e siècle ?

1. Evaluer les destructions commises au cours du XX^e siècle

Nous ne disposons d'aucune étude globale ni sur le premier, ni sur le second conflit concernant les destructions de châteaux, malgré le vote d'une loi fondamentale qui, à la veille de la Grande Guerre, a accru la protection des monuments privés : la loi du 31 décembre 1913. Plus audacieuse que la loi de 1887, elle donne à l'État le droit de classer d'office alors même que le propriétaire s'y refuse. Elle introduit une seconde mesure de protection plus souple et moins contraignante que le classement, l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, modifiée par la loi du 23 décembre 1927. En outre, à l'issue du conflit, a été votée la loi du 17 avril 1919 pour la réparation des dommages survenus lors des conflits. Elle répertorie 808 édifices endommagés. Mais c'est une liste très partielle, car beaucoup de monuments privés n'étaient pas encore protégés.

Des études systématiques permettraient d'évaluer l'ampleur des destructions et de dresser leur chronologie. Ce point est particulièrement intéressant pour la seconde guerre mondiale où l'on distingue plusieurs phases successives de dévastation :

o pillages survenus au cours l'exode au printemps 1940;

o période de l'Occupation souvent plus calme, car l'administration allemande avait reconnu un statut spécial aux châteaux, lorsqu'ils étaient protégés au titre de monument historique;

o année 1944 qui a vu la destruction de nombreux monuments, dans l'ouest de la France notamment, en raison des bombardements consécutifs au Débarquement, du repli des armées allemandes et de l'occupation des édifices par les troupes américaines qui ont été particulièrement dévastatrices dans les monuments historiques.

L'histoire du château pendant la seconde guerre mondiale est à écrire...

Par ailleurs, une étude reste aussi à mener sur les conséquences à plus long terme de la rupture provoquée par la seconde guerre mondiale. En effet, dans les années 1950 et 1960, un nombre important d'édifices, en général sans protection, ont été cédés à des municipalités ou à des institutions diverses qui y ont installé des bureaux, des colonies de vacances, des centres de séminaires. Ce détournement de fonction a anéanti de nombreux châteaux et souvent conduit à leur démolition.

Enfin, resterait à dresser aussi l'évaluation des conséquences du discrédit dans lequel est tombé l'art du XIX^e siècle, qu'il s'agisse de l'architecture éclectique ou des objets décoratifs, jusqu'aux années 1960. C'est seulement en 1974 que fut décidée la protection de monuments du XIX^e siècle représentatifs de l'éclectisme, jusqu'alors perçus comme de mauvais pastiches¹³. En Anjou, par exemple, vingt-deux châteaux du XIX^e siècle furent démolis, dont la moitié était néo-gothique¹⁴.

2. Analyser le changement des modes de vie des élites traditionnelles

L'érosion des fortunes, le bouleversement du monde agraire, les changements des modes de vie ont rendu, au XX^e siècle, l'entretien des châteaux plus difficile. Les travaux d'histoire sociale sur les anciennes élites aident à cerner ces évolutions dont les conséquences sont immenses sur le destin des monuments historiques privés. Les châtelains héritiers d'un patrimoine historique, dans le but de pouvoir le conserver et ainsi ne pas rompre avec leurs valeurs familiales fondées sur le principe de la continuité, ont mis en oeuvre, au cours du XX^e siècle, des stratégies d'adaptation :

Ils ont créé leur propre réseau associatif. En 1924, naît la première association regroupant des propriétaires privés, la Demeure historique, à l'initiative de Joachim Carvallo (1869-1936), propriétaire de Villandry depuis 1906, et de Boni, marquis de Castellane (1867-1932).

Ils ont développé l'ouverture au public. Quelques pionniers accueillaient déjà des visiteurs dans l'entre-deux-guerres. En 1921, Philippe, comte, puis marquis de Vibraye (1891 - 1976) ouvre le château de Cheverny (Loir-et-Cher). Le château d'Anjony (Cantal) s'ouvre en 1935, celui d'Effiat (Puy-de-Dôme) en 1936. À cette

date, plus de cent cinquante propriétés reçoivent des visiteurs. La vague importante d'ouverture au public a lieu durant la décennie 1960 : Hautefort (Dordogne) en 1965, Breteuil (Yvelines) en 1969... Aujourd'hui 1561 propriétés privées sont ouvertes au public¹⁵.

Ils ont créé des routes historiques, la première, née en 1954, étant la route Jacques Coeur, dans le Cher, fondée par le propriétaire du château d'Ainay-le-Vieil et celui de Meillant.

Cette évolution s'inscrit dans des changements plus larges concernant :

-D'une part la protection:

-Deux lois, en 1906 et en 1930, ont instauré la protection des sites de caractère artistique ou historique en empêchant toute construction sauvage et, en 1943, une loi a établi la protection des abords des monuments historiques sur un périmètre de cinq cents mètres.

- Le ^{xx}e siècle a fortement accru le nombre des édifices protégés qui bénéficient de subventions.

-D'autre part la fiscalité :

Les charges fiscales des propriétaires ont été allégées à la suite de deux lois :

-La première est celle du 23 décembre 1964, inspirée par le duc de Luynes, alors président de la Demeure historique, qui autorise la déductibilité des dépenses d'entretien et de restauration pour les monuments historiques.

-La seconde, celle du 5 janvier 1988, a instauré l'exonération conditionnelle des droits de succession en contrepartie d'un engagement d'ouverture au public et de l'interdiction de vendre les meubles présents sur le parcours de visite.

3. *Étudier la situation contemporaine.*

Celle-ci est marquée par une fragilisation accrue des familles propriétaires de monuments. Les châteaux français ont perdu, au fil des générations, les domaines qui leur apportaient des revenus et ils sont dépourvus des réserves d'objets qui existent encore dans les châteaux anglais. Les successions sont aujourd'hui plus difficiles. Deux raisons principales laissent pressentir l'accélération rapide, dans les prochaines décennies, d'un processus, déjà bien en marche¹⁶, de dispersion définitive des meubles et des objets accumulés dans les châteaux par de nombreuses générations. La première est la faible protection des objets mobiliers qui se trouvent encore entre les mains des particuliers ; très peu d'objets appartenant à des personnes privées sont classés et l'inscription à l'Inventaire supplémentaire n'est possible que pour les objets appartenant à des personnes publiques. En outre, le classement des objets privés interdit leur exportation, mais pas leur vente. La seconde raison est une législation redoutablement efficace dans la dislocation des intérieurs « par le double jeu des droits de succession et du principe de l'égalité successorale des héritiers directs, à peine tempérée par la quotité disponible »¹⁷. En effet, par rapport aux générations précédentes, est survenue une modification radicale : la complète remise en cause d'une loi de succession, tacite mais fondamentale, qui jusque vers la fin des années 1950 a consisté, dans les familles nobles, à avantager considérablement l'aîné, héritier du nom et du titre, en contournant la loi qui, depuis le Code civil de 1804, impose l'égalité des enfants devant l'héritage.

La conséquence des successions plus difficiles est évidente : un nombre croissant de monuments se vident, puis finalement sont vendus. D'où l'essor d'une nouvelle catégorie de propriétaires, distincts des châtelains «héritiers» : les « néo-châtelains » ou « châtelains primo-accédants » qui méritent une étude spécifique pour trois raisons: ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux; ils acquièrent des monuments vides et souvent très dégradés ; leur décision d'achat relève d'un choix individuel et n'est pas dicté par une fidélité à un héritage familial; l'acquisition, enfin, ne semble pas être accomplie a priori dans une perspective de transmission lignagère.

Notons que les difficultés rencontrées par les propriétaires héritiers ne sont pas l'exclusivité des châteaux français, même si dans d'autres pays, la situation est plus favorable pour trois raisons : une tradition de gestion des sites plus autonomes par rapport à l'administration; une législation qui facilite la transmission intégrale d'un bien historique à un seul des enfants; la possibilité de créer des fondations, ce qui est très difficile en France. A cet égard, l'Angleterre est dans une situation privilégiée grâce au National Trust qui permet aux héritiers de conserver l'usufruit des domaines, où se sont accumulés lentement les meubles acquis par chaque génération.

Néanmoins, on observe, à l'échelle européenne, une accélération du phénomène de dispersion d'ensembles historiques exceptionnels. Ainsi, en Allemagne, des ventes spectaculaires ont eu lieu durant ces dernières années. En octobre 1993, pendant neuf jours, les princes de Thurn und Taxis vendent une partie du contenu de château de Saint Emmeran, à Ratisbonne, en Bavière. 3500 lots sont dispersés : mobilier, orfèvrerie, bijoux et objets de vitrines, céramiques et verres, tableaux et gravures... En 1995, pendant trois semaines, le margrave de Bade disperse les collections rassemblées dans le *Neues Schloss* de Baden-Baden. Vingt-cinq mille objets sont divisés en six mille lots; le catalogue édité par Sotheby's comporte sept volumes. C'est la plus grande vente aux enchères jamais organisée. Autre exemple, en Italie. En juin 1997, le prince della Torre e Tasso, duc de Castel

Duino, disperse les collections du château de Duino, au cours de quatre jours de vacation sur place¹⁸ : outre un ensemble de dessins et de tableaux, la vente comportait une bibliothèque, une étonnante collection de photographies et un important mobilier des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles conforme au contenu habituel des grandes demeures des princes de la *Mitteleuropa*.

Toutefois, malgré ce contexte difficile, les châteaux bénéficient de l'« originalité française »¹⁹ que constitue la place considérable donnée à la culture « dans le débat public et dans l'imaginaire national » et par la capacité du patrimoine, aujourd'hui doté d'une très bonne image, à mobiliser l'opinion publique²⁰. Ses défenseurs, en effet, ne cessent de se multiplier: aux fonctionnaires des services spécialisés de l'État et des collectivités locales s'ajoutent les bénévoles des «six mille associations de défense qui prolifèrent, tel un antidote, contre le vandalisme contemporain» et traduisent «une sorte de panique patrimoniale »²¹ en réponse à trop de dévastations commises. On pourrait évoquer aussi, pour témoigner de l'attachement populaire au patrimoine, le succès éclatant des Journées du Patrimoine qui, depuis 1984, ont lieu chaque année, le troisième week-end de septembre²², ou encore la manie commémorative, le goût pour la généalogie, les foires à la brocante, les spectacles historiques, autre grande spécificité française²³. En outre, en raison précisément de leur abondance, de leurs qualités et de leur place dans notre histoire et notre culture, les châteaux représentent une part importante du potentiel touristique de la France, première destination touristique mondiale, avec plus de soixante-treize millions de visiteurs en 1999²⁴, et « un chiffre d'affaires de près de sept cents milliards de francs »²⁵.

Parmi les neuf catégories de sites à caractère culturel déterminés par l'Observatoire national du Tourisme²⁶, les « châteaux et architectures civiles remarquables » occupent la première place en totalisant 29,6 millions de visites annuelles, devant les musées des beaux-arts (19,4 millions) et les musées thématiques (11,3 millions)²⁷. En outre, l'ouverture au public des châteaux peut représenter un élément de revitalisation dans certaines régions rurales dépeuplées ou en situation économique difficile : elle contribue à l'animation rurale, encourage l'esprit d'initiative locale, peut être une source d'emplois.

Enfin, et surtout, la protection et la conservation des châteaux est aujourd'hui comprise de manière plus large, couvrant non seulement le corps de bâtiment principal, mais aussi les communs, les murs de clôture, tout ce qui explique l'économie de l'ensemble, y compris les distributions intérieures. On considère que les châteaux restés dans les mêmes familles depuis plusieurs générations ont conservé une valeur d'usage et constituent un «fonds» ethnologique et documentaire dont la valeur d'ensemble est supérieur à celle de chacune de ses composantes²⁸.

Les difficultés rencontrées par les propriétaires créent une situation d'urgence qui incite le législateur à réagir. Une première mesure est la loi du 5 janvier 1988, qui exonère de droits de succession les legs de monuments classés ouverts au public, en contrepartie d'un engagement d'ouverture au public et de l'interdiction de vendre les meubles conventionnés. Elle favorise ainsi le maintien du patrimoine au sein de la lignée et donne la priorité à la pérennité des ensembles historiques. Afin de faire face au dépeçage de châteaux, est actuellement à l'étude un projet de loi destiné à renforcer la protection des immeubles par destination (cheminées, boiseries, miroirs, trumeaux, peintures intégrées au décor) et à rendre possible l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des objets mobiliers appartenant à des propriétaires privés²⁹, assortie de dispositions fiscales.

1 Valéry Patin, *Tourisme et Patrimoine en France et en Europe*, La Documentation française, 1997, p. 32 et *La Fréquentation des lieux culturels et non culturels en France métropolitaine en 1991 et en 1996*, Observatoire national du Tourisme, 1998, p.11; Janine Cardona et Chantal Lacroix, *Chiffres clés 2000. Statistiques de la culture*, Documentation française, 2001, p. 17.

2 Jean, Pierie Babelon, *Le Château en France*, Berger-Levrault/CNMHTS, 1988, p. 7.

3 Yvon Lamy (dir.), *L'Alchimie du patrimoine. Discours et politiques*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1996, p. 13.

4 Françoise Bercé, *Des monuments historiques au patrimoine du XVIII^e siècle à nos jours ou « Les égarements du cœur et de l'esprit »*, Flammarion, 2000, pp. il - 19, 59.

5 Bernard Toulhier, *Châteaux en Sologne*, Imprimerie nationale, 1992, p. 179.

6 Ph. Grandcoing, *Les Demeures de la distinction. Châteaux et châtelains au XIX^e siècle en Haute-Vienne*, Pulim, 1999.

7 M. Denis, *Les Royalistes de la Mayenne et le monde moderne xix^e-xx^e siècles*, Klincksieck, 1977.

8 C-I. Brelot, *La Noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Annales littéraires de

l'université de Besançon, 1992.

9 F. Bercé, *op. cit.*, pp. 24-27, 52-53.

10 B. Toulhier, *op. cit.*

11 G. Massin Le Goff, *Le néo-gothique en Anjou à travers quelques exemples*, thèse de doctorat sous la direction de J-M. Leniaud, École pratique des hautes études, 23 janvier 1999, 5 vol.

12 E. Mension-Rigau, *Le Donjon et le Clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Perrin, 2003.

13 F. Bercé, *op. cit.*, p. 121.

14 G. Massin Le Goff, *op. cit.*, t. I, p. 16.

15 Ce chiffre m'a été communiqué par la Demeure historique en juillet 2001. Sur ces 1561 propriétés, 1388 sont ouvertes à l'extérieur et à l'intérieur, 166 seulement à l'extérieur, 7 seulement à l'intérieur. Les autres châteaux ouverts appartiennent à l'État ou aux collectivités locales. Parmi les 115 monuments et sites dont a la charge le Centre des monuments nationaux (qui a succédé, le 21 avril 2000, à la Caisse nationale des monuments historiques et des sites créée le 10 juillet 1914) figurent 30 châteaux.

16 L'une des dispersions les plus importantes a été, en 1987, celle du contenu du château de La Roche-Guyon (Val-d'Oise), en particulier d'une bibliothèque d'ouvrages rares et d'un mobilier exceptionnel comportant notamment un salon rose réalisé chez Heurtant pour la duchesse d'Enville. Parmi les ventes les plus récentes et les plus spectaculaires concernant des monuments ouverts au public, citons celle du château de Picomtal (Hautes-Alpes) en février 1998 et celle du château de Châteauneuf-sur-Cher (Cher) les 12-14 juin 2001. On pourrait évoquer aussi les ventes de la famille d'Orléans.

17 Bruno de Saint-Victor, «Les ensembles immobiliers: une protection impossible? », in *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place, patrimoine déplacé. Entretiens du patrimoine, Théâtre de Chaillot, 22-24 janvier 1996*, Fayard, 1997, p. 223.

18 La vente a été organisée par l'étude Beaussant Lefèvre, commissaires-priseurs à Drouot-Paris, en collaboration avec Stadion, maison de vente à Trieste. Elle comportait plus de 1500 lots, soit près de 3000 objets. La vente a rapporté 9,9 milliards de livres (33 millions de francs), soit le double des estimations. 98,6 % des lots présentés ont trouvé preneurs (*Le Monde*, 23/10/1997).

19 M. de Saint Pulgent, *Le Gouvernement de la culture*, Gallimard, 1999, p. 26.

20 « L'extension du patrimoine [...] peut être datée de 1980, décrétée «Année du Patrimoine » par le gouvernement de Raymond Barre [...]. La notion explose alors littéralement, elle envahit des domaines d'une diversité inouïe, elle se ramifie, elle déborde le cadre rassurant des monuments historiques » (J-Y. Andrieux, *Patrimoine et Histoire*, Belin, 1997, p. 16).

21 M. de Saint Pulgent, *Le Gouvernement de la culture, op. cit.*, p. 208.

22 En 2000, ces journées ont concerné 11,5 millions de visites, 14186 sites participants, 17269 manifestations. Les propriétaires privés n'ont aucune obligation d'ouvrir. La Demeure historique leur recommande cependant de le faire.

23 L'«Officiel des fêtes et spectacles historiques de l'année 2005», publié par la Fédération française des Fêtes et Spectacles Historiques, fondée en 1985, recense 80 spectacles.

24 *Fréquentation touristique les principaux sites de 15 pays étrangers*, Observatoire national du Tourisme, juin 2001, p. 19.

25 M. de Saint Pulgent, *Le Gouvernement de la culture, op. cit.*, p. 219. L'auteur précise : «on peut raisonnablement admettre que l'attrait [du] patrimoine explique 10 % de ce surcroît de richesse nationale, essentiellement fourni par des touristes étrangers qui, sans ce « produit d'appel », iraient dépenser leur argent dans un autre pays. On sait que 50 % de cette richesse se retrouvent dans les caisses publiques ou sociales. Le

patrimoine rapporte donc chaque année quelque trente-cinq milliards

26 Ces neuf catégories sont: «sites et musées archéologiques », «châteaux et architectures civiles remarquables », «écomusées et musées de société », «forteresses, citadelles et architectures militaires remarquables », «lieux et musées historiques », «musées des beaux-arts », «muséums et musées des sciences naturelles », « édifices religieux », « musées thématiques » (*Les Sites touristiques en France métropolitaines. Fréquentations 1996-1998*, Observatoire national du Tourisme, 1999). de francs à l'État, aux collectivités locales et au budget social, alors que le total des investissements publics dans ce domaine est inférieur à dix milliards ».

27 *Les Sites touristiques.... op. cit.*, p. 13.

28 F. Bercé, *op. cit.*, p. 95.

29 *Demeure historique*, 132, 1999, pp. 11-12.

HISTOIRE CONTEMPORAINE ET PATRIMOINE ARTISTIQUE

Dominique Poulot,
Professeur, Paris I

La littérature patrimoniale, entendue au sens étroit, commence avec l'effroi devant le vandalisme ressenti par collectionneurs et hommes d'étude. Parallèlement, l'histoire du patrimoine a toujours procédé d'un questionnement contemporain sur tel ou tel changement de goût, et elle a provoqué des effets en retour sur l'état du canon artistique et historique. Une partie de l'histoire du patrimoine artistique s'est donc écrite dans la presse, dans les revues spécialisées, mais aussi dans les journaux d'opinion¹. Une partie très importante de cette littérature patrimoniale est encore une littérature de pédagogie du patrimoine, chargée soit d'accompagner des entreprises d'initiation, soit de former les formateurs². Plus largement, à la manière dont on parle aujourd'hui de deux histoires de l'art, l'une relevant des musées et des conservateurs, l'autre de l'université et des chercheurs, on peut discerner aujourd'hui l'héritage de deux histoires du patrimoine.

Une histoire de professionnels ?

En France, ne serait-ce que parce que l'administration a réuni, au cours de vicissitudes diverses, l'Architecture et le Patrimoine, l'assimilation est quasi automatique entre histoire du patrimoine et histoire de l'architecture. Est-ce à dire pourtant que toute l'histoire du patrimoine relève de l'histoire de l'architecture ? La situation paraît moins simple : ainsi l'École du Louvre a été à l'origine d'ouvrages de réflexion professionnelle dans le domaine du patrimoine et la tradition d'une histoire de l'art dominée par le monde des musées s'est trouvée consolidée avec le catalogue d'exposition *La Jeunesse des musées*, au Musée d'Orsay, qui a fourni naguère à une large équipe l'occasion de dresser un panorama des musées au XIX siècle.

Si la revue *Monuments Historiques*, qui publiait des numéros thématiques largement historiques ou historiographiques a disparu, la série des *Actes des Entretiens du Patrimoine* a mobilisé de nombreux historiens au fil de ses volumes plus ou moins thématiques, de même qu'elle a permis à quelques ténors de la profession de faire connaître dans un autre public leurs principales thématiques.

L'histoire universitaire

Dans le domaine de la production historique universitaire sur lequel nous allons maintenant concentrer notre attention, l'orientation des historiens d'art s'est manifestée depuis l'origine. Mais l'intervention d'André Chastel dans le numéro de la *Revue de l'Art* consacré au patrimoine, lors de l'année du même nom, a marqué un nouveau départ. Toutefois, on a assisté dans les quinze dernières années à un véritable éclatement de l'histoire du patrimoine artistique, qui laisse aujourd'hui apercevoir un paysage considérablement divers. La recherche a été marquée, depuis une vingtaine d'années, par un développement assez spectaculaire et surtout par la multiplication des disciplines concernées les historiens d'art ont été peu à peu rejoints par les historiens, les économistes, les politistes et les sociologues, ainsi que par les spécialistes des sciences de l'information et de la communication, les sémiologues et les nouveaux « médiologues ». On a connu le temps des inventaires : de nombreux colloques des années 1980-1990 avaient pour but de cartographier le terrain, de faire se rencontrer des approches diverses, de dresser des programmes ou des perspectives, qui n'ont évidemment pas toutes suivies d'effets. Aujourd'hui le programme d'une histoire du patrimoine au sein de l'histoire de l'art est bien défini sous la forme d'une série de thèmes, diversement abordés par les laboratoires ou équipes qui travaillent à ce propos. Il en est ainsi de l'histoire du sentiment patrimonial, de l'évolution de la notion d'archéologie, notamment dans ses rapports à l'histoire de la protection, de la gestion et de la restauration, de l'histoire des musées et de leur architecture. En particulier, le rôle de l'archéologie dans la construction des identités nationales, dans la conservation et la mise en scène ou la réélaboration du passé, est au centre d'un intérêt toujours croissant³. Les travaux des juristes présentent enfin de l'intérêt pour les historiens du temps présent comme ceux de géographes

«culturalistes» qui se sont également intéressés aux patrimoines contemporains.

Trois tendances fortes semblent marquer l'historiographie présente :

1. La négociation à nouveaux frais des rapports entre patrimoine et histoire dans le cadre d'une histoire dont le principal objet est l'analyse des institutions, de leur fonctionnement.

2. Une lecture des engagements et des productions de patrimoine à partir d'une histoire politique renouvelée, et qui entame un dialogue avec les travaux de sociologues (sociologues des organisations, du travail ou de la culture). On veut alors envisager la construction du patrimoine à travers les trajectoires des acteurs et leurs relations, entre eux et avec le contexte général, sans le rabattre sur les effets d'institutionnalisation produits par les définitions et les sources administratives.

3. La constitution d'une histoire du patrimoine en réflexion plus spécifique sur les représentations et leurs enjeux, au sein de l'histoire culturelle, d'une histoire plus précisément de la culture visuelle, qui trouverait en elle-même, largement, sa propre temporalité, et ses propres repères. Par là on favorise aussi, le cas échéant, une perspective inspirée de la démarche anthropologique pour penser la question de l'intériorisation, le jeu des identifications individuelles à tel ou tel patrimoine.

Les rapports entre patrimoine et histoire

Les historiens de l'administration ont pour objet les corps et les milieux spécifiques qui participent directement à la construction d'un patrimoine officiel. L'étude permet de comprendre les logiques d'un fonctionnement administratif, ses enjeux et ses limites à travers la reconstitution de l'action des agents – architectes en chef, conservateurs, membres des Conseils, chefs de bureaux, etc. Ces enquêtes dessinent les contours d'une idée du patrimoine, en grande partie à l'échelle nationale, et, en creux, ceux d'un vandalisme toujours présent et menaçant, qui permet d'unifier le propos. Il s'agit de développer l'histoire du service des monuments historiques, les monographies de monuments et de leurs architectes, (l'histoire) des techniques de restauration. La plupart de ces auteurs sont issus de, ou liés à, l'administration culturelle du patrimoine, et veulent incarner une version à la fois innovante et classique d'histoire du patrimoine, liée à un engagement militant en matière de politique et de conservation des monuments *hic et nunc*, par la fondation d'associations ou l'écriture d'articles dans la presse spécialisée. L'histoire du patrimoine est définie de manière ambitieuse par Jean-Michel Leniaud dans sa thèse comme la réunion de l'histoire religieuse, de l'histoire administrative, et de l'histoire des techniques de restauration monumentale (*Les cathédrales au XIXe siècle*, Economica/CNMHS, 1993). Cet investissement s'est nettement inscrit depuis, au sein de l'histoire de l'architecture, avec la fondation d'une revue spécialisée, et l'écriture de monographies d'architectes, mais encore au sein d'une réflexion de politique appliquée. Comme M. Leniaud le définit désormais, «il ne s'agit pas seulement d'histoire, mais de science politique appliquée au patrimoine.»⁴

La construction du patrimoine à travers les trajectoires des acteurs

Un certain nombre de travaux récents travaillent au contraire à une échelle plus fine, et notamment sur les associations, les mouvements ou les initiatives locales en faveur du patrimoine. Une des voies d'un possible renouvellement des perspectives tient ainsi à l'approche du patrimoine comme terrain de rencontre entre l'État et les associations, ainsi que le décrivent les sociologues⁵. Il s'agit alors de mettre en évidence les articulations entre législation, savoirs érudits, positions politiques, investissements artistiques et littéraires, bref de renouer les fils d'une histoire commune entre d'éventuelles destructions, et plus souvent le mépris ou l'ignorance, et les initiatives des élites patrimonialisatrices, comme des responsables publics. C'est là ouvrir des perspectives plus vastes d'histoire culturelle au-delà de la seule chronique des interventions sur les monuments.

Le mouvement que l'on observe au sein de l'historiographie contemporaine d'intérêt, voire de fascination, pour l'étude des origines des sciences sociales, et plus généralement des discours savants ou prétendus tels, pour l'analyse à nouveaux frais d'institutions et de leurs pratiques courantes, ou encore pour la redécouverte de la question du droit a logiquement amené à conduire des enquêtes sur l'histoire des savoirs patrimoniaux, l'histoire de l'histoire de l'art, l'histoire de l'histoire de l'architecture. La production d'une raison patrimoniale, comme je propose de la nommer, répond à un ensemble de préoccupations qui n'ont cessé de marquer le savoir et l'action artistique et politique au cours des deux derniers siècles. Les thèmes de la construction des savoirs, les intitulés en forme de mise en ordre et de discipline ont donc largement marqué cette nouvelle historiographie.

On peut esquisser cette démarche à travers des portraits de «patrimonialisateurs», fondateurs d'associations et de mouvements⁶. L'exercice même de la pratique patrimoniale avec tout ce qu'il implique est à chercher notamment dans les souvenirs de conservateurs: de Pierre de Nolhac à Michel Laclotte, en passant par Martine Segalen sur un autre plan, pour ne prendre que des titres aujourd'hui facilement accessibles en librairie. Cette littérature d'ego-patrimoine, si l'on ose dire, à ses règles et ses exigences, qu'il conviendrait à coup sûr

d'interroger. En région, au hasard des expositions, on peut trouver des monographies utiles, tantôt émanant de musées ou de sociétés savantes, tantôt d'initiatives universitaires⁷. D'une manière générale, le rôle des artistes – ce que j'appellerai l'artiste en « patrimonialisateur » – est sans doute sous-estimé, comme celui des critiques ou des intermédiaires non académiques.

Enfin un renversement de perspective apporté par les anthropologues notamment, mais pas exclusivement, a amené une histoire du patrimoine vécu, reçu, visité, attendu. Cette perspective n'était du reste pas étrangère à l'histoire de l'art, si l'on songe que la réflexion d'Aloïs Riegl au début du XXe siècle sur le culte moderne des monuments inaugurerait une histoire du patrimoine vue du côté de sa réception. Cette attention inédite portée par les spécialistes français au public des musées, aux spectateurs des monuments, aux habitants des sites, a conduit à réinscrire le patrimoine dans une histoire plus globale – que l'on songe à la réflexion conduite par Daniel Fabre sur le monument et ses appropriations. L'intérêt accordé à ces questions a mis en valeur les continuités et discontinuités ouvertes par des décisions de patrimonialisation en posant plus ou moins explicitement la question d'une entrée en patrimoine comme rupture ou comme parenthèse dans la vie plus longue des images, ou des objets, comme beauté du mort ou du vivant⁸.

Une histoire de la culture visuelle

L'histoire du patrimoine apparaît de plus en plus centrale dans l'histoire du regard, de la culture visuelle ; la multiplication des images, par la gravure puis par la photographie, a eu pour conséquence de multiplier les connaissances quant au patrimoine et d'accroître sans cesse sa circulation imaginaire. La prédilection des études culturelles pour les questions de mises en scène semble rencontrer tout naturellement un régime de patrimonialisation qui a investi dans de tels dispositifs. C'est pourquoi, sans doute, les musées et les expositions constituent désormais un registre familier de ces entreprises.

L'étude des stéréotypes en tant que résultats des représentations patrimoniales, ou en tout cas intimement liés à celles-ci, est l'un des axes les plus remarquables d'une perspective attachée à envisager l'héritage « inventé » ou « construit ». Des entreprises récentes ont pu montrer la richesse de ces perspectives, ainsi François Guillet *Naissance de La Normandie. Genèse et épanouissement d'une image régionale en France, 1750-1850*, Caen, 2000, Annales de Normandie. Autre exemple, venu de l'histoire de l'art cette fois, le travail d'Isabelle Durand consacré à *La conservation des monuments antiques. Arles, Nîmes, Orange et Vienne au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2000. On touche par là à une histoire du sensible et du culturel, de la ruine au paysage, qui peut trouver sa place parallèlement dans des recherches d'histoire littéraire – voire, mais marginalement en France par rapport à la recherche anglo-saxonne, dans la géographie culturelle. Signalons encore une autre perspective à développer, celle de l'international, pour penser le lien entre patrimoines nationaux et étrangers, mais aussi le lien colonisation. Les usages du patrimoine artistique dans les politiques culturelles d'Etat, celle de Malraux avec la Joconde, ont été abordés – notamment par les historiens étrangers. Paradoxalement, le tourisme patrimonial, qui entre pleinement dans les « mécanismes » de l'internationalisation du monde que repèrent désormais les historiens, n'est guère étudié⁹.

Sur un autre plan, l'histoire du patrimoine est prise dans une tendance présente à mettre en scène une logique de réparation envers des victimes, voire dans un appel à la repentance, ici à l'égard de choses, d'objets¹⁰. De là la longue impossibilité de penser une histoire coloniale du patrimoine. La première thèse d'envergure, et décisive, quant à l'histoire coloniale du patrimoine est due à Nabila Oulebsir, sous le titre *Les usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*¹¹. Historienne de l'architecture, elle dément *de facto* l'idée que l'histoire patrimoniale des anciens pays colonisés aurait vocation à se dissoudre dans les histoires nationales des États (re) devenus indépendants, ou des communautés à l'intérieur de ces États.

En guise de conclusion, on soulignera combien les bibliographies données ici et là montrent que les recherches historiques sur le sujet n'ont jamais cessé et recouvrent aujourd'hui une série de travaux très diversifiés, qui ne sont pas tous unifiés sous le titre d'histoire du patrimoine. Au regard de ces productions et de dynamiques incontestablement fécondes, en termes de thèses produites, de présence dans des revues, de reconnaissance sous forme de rubriques *ad hoc* au sein de bibliographies institutionnelles, on est en droit de penser que l'histoire du patrimoine est en France, un domaine régulièrement travaillé, et qui connaît depuis vingt ans un renouvellement certain. Pourtant, en dépit de cette production somme toute abondante et continue et en dépit du renouvellement récent de l'historiographie depuis les années 1990, cette histoire du patrimoine n'a pas ou pas encore défini un domaine très repérable au sein du territoire de l'historien.

Ce n'est pas tant le nombre des travaux qui est en cause, que l'éclatement des perspectives, les déséquilibres et les points aveugles des recherches et plus profondément l'incapacité à constituer, en France, un champ de recherche autonome progressivement structuré. Le cas anglo-américain a montré à l'inverse, à partir des années 1980, l'émergence de *Museum Studies* et d'*Heritage studies*, au confluent de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie et des *cultural studies*, autour d'un objet précis: l'étude du « fait musée » ou du fait « patrimoine

» en tant que tel dans sa forme dite moderne (XVIIIe~XXe siècles) considéré comme un champ de recherche doté d'une certaine visibilité et où peuvent se jouer de véritables innovations méthodologiques. En France, l'histoire du patrimoine n'attire guère de débats qui dépasseraient les frontières du domaine, ou soulèveraient des questions méthodologiques plus larges. Peut-être cette matinée a-t-elle valeur, à ce titre, de symbole prometteur.

¹ On rappellera pour mémoire la publication des oeuvres dispersées d'André Chastel, notamment *Architecture et Patrimoine*, choix de chroniques du journal *Le Monde*, paru sous l'égide de l'Inventaire général des Monuments et des richesses artistiques de la France, à l'Imprimerie Nationale, en 1994, mais encore *Le Présent des oeuvres*, préface de Marc Fumaroli, Paris, de Fallois, 1994, une autre sélection d'articles du *Monde*. C'est de l'essai critique que relèvent ainsi certains articles « patrimoniaux » de Michel Vernes, pour partie réunis dans *Divagations*, Orléans, Éditions HYX, 2000 (« Orsay, terminus et mémorial »).

² Gérard Monnier, dans *L'architecture du XX siècle, Un patrimoine*, édité par le CRDP de l'Académie de Créteil en 2005, aborde en une série de chapitres les grands développements de l'histoire de l'architecture en France en faisant régulièrement en fin de période le point sur « la chronique de la protection ».

³ Dans une abondante bibliographie, on peut signaler la réflexion de J. Urry, « How societies remember the past », dans S. Macdonald et G. Fyfe, *Theorizing Museums. Representing identity and diversity in a changing world*, Oxford, Blackwell, 1996, pp. 45-68.

⁴ Préface à Xavier Laurent, *Grandeur et misère du patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel*, Paris, École nationale des Chartes et Comité d'histoire du Ministère de la culture, 2003, p. 13.

⁵ *Le pouvoir de protéger. Approches, acteurs, e~jeux du patrimoine en Aquitaine*, sous la direction de Yvon Lamy, Travaux de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, en 1992, faisait un premier inventaire.

⁶ Les commémorations ou célébrations diverses en fournissent régulièrement : ainsi Monsieur le « conservateur », *Musées et combats culturels en Bretagne au temps de Yann-Cheun Veillard*, Rennes, Éditions Apogée, 2001. L'injonction commémorative est à l'origine du *Les architectes en chef des monuments historiques, 1893-1993, Centenaire du concours des A.C.MH.*, en 1994, publié par la Compagnie des architectes en chef, et qui fait suite au volume du centenaire du service des monuments historiques et de la société française d'archéologie (1834-1934), Paris, Picard, 1935, tome I.

⁷ Le champ est fort vaste, qui va d'une plaquette d'exposition aux actes de colloques, de *Un fou de patrimoine, Marcel Provence*, catalogue des Musées du Vieil Aix, de Moustiers, de la Vallée, 1995, à l'initiative d'une association de Barcelonnette, à *L'invention du Patrimoine en Bourgogne*, Maison des sciences de l'homme de Dijon, 2004, sous la direction de Philippe Poirrier. *Les Archives d'Anjou, Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 8, 2004, consacrent ainsi un ensemble spécial aux Musées.

⁸ Ainsi Philippe Dubé, « La beauté du vivant ou le retour refoulé », *Museum International*, N° 221-222, Visages et Visions de l'Immatériel

⁹ Voir *The Mechanics of Internationalism*, Martin H. Geyer et Johannes Paulmann dir., OUP/German Historical Institute, Londres, 2001, « The mechanics of internationalism », introduction, pp. 18-19.

¹⁰ Elazar Barkan, dans *The Guilt of Nations. Restitution and Negotiating Historical Injustices*, Baltimore-Londres, The Johns Hopkins University Press, 2001, consacre ainsi un développement au cas des patrimoines artistiques, qui font l'objet par ailleurs de travaux spécialisés, comme J. Greenfield, de formation juridique, dans *The return of cultured treasures*, Cambridge University Press, 1989, et 1995 pour la seconde édition.

¹¹ Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004.